

## Rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Dans sa séance du 4 avril 2023, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2022 ainsi que son Rapport de gestion, qu'elle a l'avantage de vous transmettre.

Les chiffres sont entendus en CHF.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

### I. Index

- I. Index
- II. Glossaire des principales abréviations
- III. Organigramme
- IV. Emploi de compétences
- V. Généralités
- VI. Résultats de l'exercice 2022
  1. Administration générale
  2. Finances
  3. Domaines et bâtiments
  4. Travaux
  5. Instruction publique et cultes
  6. Police
  7. Sécurité sociale

- 8. Services industriels
- VII. Bilan
- VIII. Conclusion

## II. Glossaire des principales abréviations

ARAJ	Association du réseau d'accueil de jour
ARAS	Association régionale d'action sociale
ARBV	Association région Broye-Vully
ASIPE	Association scolaire intercommunale de Payerne et environs
BAMO	Bureau d'aide au maître d'ouvrage
CODIR	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
COREB	Communauté régionale de la Broye
DGE	Direction générale de l'Environnement
EMB	Epurateur Moyenne-Broye
EP	Eau potable
EC	Eaux claires
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
ORPC	Organisation régionale de la protection civile
PaCom	Plan d'affectation communal
PCi	Protection civile
PGA	Plan général d'affectation
SDIS	Service de défense incendie et Secours
SPOP	Service de la population
STEP	Station d'épuration des eaux usées
UAPE	Unité d'accueil pour écolier
UCV	Union des communes vaudoises
VS	Versus

## III. Organigramme

Au 31 décembre 2022, l'organigramme de la Commune peut être présenté de la manière suivante :

### Greffe et contrôle des habitants

**Odile Angéloz**  
026-668 29 35  
[greffe@trey.ch](mailto:greffe@trey.ch)

### Bourse communal

**Valérie Bavaud**  
078-708 43 52  
[bourse@trey.ch](mailto:bourse@trey.ch)

Mardi de 17h00 à 19h00  
Jeudi de 08h30 à 11h30

sur rendez-vous

Fonction	Nom	Natel Courriel	Dicastères	Remplaçant
Syndique	Aurore Pfister-Estoppey	079-721 32 57 <a href="mailto:aurore.estoppey@trey.ch">aurore.estoppey@trey.ch</a>	Administration générale Aménagement du territoire Forêts et domaine	Roland Rossat
Vice- Syndique	Stéphanie Jan	079-951 57 73 <a href="mailto:stephanie.jan@trey.ch">stephanie.jan@trey.ch</a>	Finances Bâtiments Déchets	Pierre Alain Mazzieri
Municipale	Brigitte Estoppey	079-579 30 10 <a href="mailto:brigitte.estoppey@trey.ch">brigitte.estoppey@trey.ch</a>	Affaires sociales Ecoles Paroisse Culture Tourisme Eclairage public	Stéphanie Jan
Municipal	Pierre Alain Mazzieri	079-355 41 53 <a href="mailto:pa.mazzieri@trey.ch">pa.mazzieri@trey.ch</a>	STEP Intérieur (police, PCI, sapeurs- pompiers) Environnement	Brigitte Estoppey
Municipal	Roland Rossat	078-719 03 63 <a href="mailto:roland.rossat@trey.ch">roland.rossat@trey.ch</a>	Routes et chemins Eaux claires Réseau d'eau potable et de défense incendie Cimetière	Aurore Estoppey

#### IV. Emploi des compétences

Selon le préavis municipal no 1/2021 concernant la délégation de compétences pour l'acquisition de droits réels qui a été adopté par le Conseil général en date 7 octobre 2021, la Municipalité a l'obligation de rendre compte de l'emploi de cette compétence. Durant l'année 2022, elle n'a acquis aucune servitude.

Conformément au préavis municipal no 3/2021 concernant la délégation de compétences pour l'autorisation de plaider, la Municipalité informe le Conseil qu'elle n'a pas fait usage de cette compétence en 2022. De même, elle n'a pas procédé à des dépenses imprévisibles.

## V. Généralités

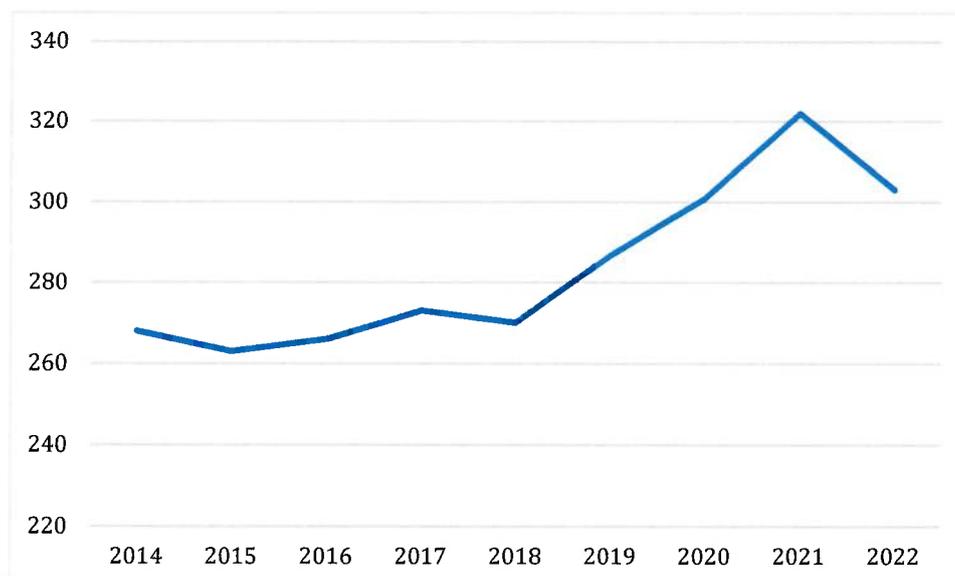
La Municipalité a tenu ses séances les mardis soir à 19h00, en principe une fois par semaine.

La Municipalité a déposé sur le bureau du Conseil général, les préavis suivants :

- Création d'une place de jeux ;
- Assainissement de la butte de tir ;
- Comptes 2021 (y compris rapport de gestion) ;
- Arrêté d'imposition 2023 ;
- Budget 2023.

Au 31 décembre 2022, la population de notre Commune se chiffrait à 303 habitants ; 258 Suisses et 45 Étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

La population de notre Commune est passée de 268 à 324 habitants entre 2014 et 2021. Elle compte un léger recul au 31 décembre 2022 avec un nombre de 303 habitants. : ceci est dû aux arrivées et aux départs dans les unités locatives existantes, notamment dans les appartements construits à Granges-sous-Trey. Il existe un phénomène de fluctuations qui ne se limite pas à la fin de l'année, mais qui est courant. Le graphique suivant fait état de la situation aux 31 décembre des dernières années :



## VI. Résultats de l'exercice 2022

Le budget 2022 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général en date du 2 décembre 2021 prévoyait un excédent de charges de CHF 20'875,00. A la clôture de l'exercice 2022, on note un excédent de revenus de CHF 27'734,78 après avoir procédé à des amortissements extraordinaires s'élevant à CHF 134'225,95.

En CHF	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	136 331,63	1 757,61	-134 574,02
2. Finances	170 478,51	927 541,36	757 062,85
3. Domaines et bâtiments	64 436,65	85 578,30	21 141,65
4. Travaux	321 589,06	105 998,25	-215 590,81
5. Instruction publique	144 860,58	3 460,00	-141 400,58
6. Police	57 509,40	5 644,35	-51 865,05
7. Sécurité sociale	148 298,40	5 509,48	-142 788,92
8. Services industriels	151 661,74	87 411,40	-64 250,34
<b>Totaux</b>	<b>1 195 165,97</b>	<b>1 222 900,75</b>	<b>27 734,78</b>

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 27'734,78, a été porté en augmentation du capital (compte 9290) du bilan.

## 1 Administration générale

Montants les plus significatifs :

	Compte	Dicastère	CHF
102.300	Rétribution de la Municipalité Début de législature avec beaucoup de dossiers à traiter	10 Autorités	29 746,20
11.301	Traitement du personnel Salaires des employées de l'Administration communale	10 Autorités	31 541,45
11.304	Caisse de pension Nouvelle assurance sociale	10 Autorités	1 730,40
11.315.1	Achat et entretien informatique Entres autres: installation (y.c. formation) de la nouvelle imprimante, migration BDI, prestations d'Ofisa comme mise en place de la nouvelle facturation QR-Code, liaison BDI-Amicus, honoraires et maintenance du parc informatique	10 Autorités	6 544,75
11.318.1	Frais de port et CCP Aucun inventaire des timbres n'est effectué au 31 décembre	11 Administration	2 497,38
11.436	Remboursement de tiers Dont reprise d'une imprimante, frais de nettoyage d'un appartement à la suite d'un déménagement	11 Administration	1 757,61

## 2 Finances

Du point de vue des différentes rentrées d'impôts, l'année 2022 est excellente. En effet, les comptes suivants ont subi une forte augmentation en encaissement d'impôts :

→ 21.400.3 – Impôt à la source	+ CHF 8'815,55	VS budget 2022
→ 21.401.1 – Impôt sur le bénéfice net	+ CHF 17'677,95	VS budget 2022
→ 21.402 – Impôt foncier	+ CHF 8'764,25	VS budget 2022
→ 21.404 – Droits de mutations	+ CHF 11'125,05	VS budget 2022
→ 21.441 – Gains immobiliers	+ CHF 32'148,30	VS budget 2022
<b>Total</b>	+ CHF 78'531,10	VS budget 2022

Il est également intéressant de comparer les recettes des impôts sur le revenu et la fortune 2022 en comparaison avec le budget 2022 et les comptes 2021, soit :

Personnes physiques	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Impôts sur le revenu	475 684,15	445 000,00	476 185,30
Impôt sur la fortune	56 427,68	44 000,00	50 197,19
<b>Totaux</b>	<b>532 111,83</b>	<b>489 000,00</b>	<b>526 382,49</b>

La Municipalité a effectué des amortissements obligatoires pour un montant total de CHF 91'625,95 ainsi que des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 134'225,95.

Compte	Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Solde 31,12,2022
9141.2 Eau usée (égouts)	16 000,00	11 993,90	0,00
9141.7 Réfection route de Trey	52 000,00	0,00	633 238,57
9144.2 Réducteur de pression	2 625,95	0,00	0,00
9144.3 Les Folosses	10 000,00	67 000,00	42 738,60
9144.4 Adduction eau potable Middel-Trey	0,00	0,00	490 949,10
9170.2 Révision PGA	11 000,00	55 232,05	0,00
<b>Totaux</b>	<b>91 625,95</b>	<b>134 225,95</b>	<b>1 166 926,27</b>

Il est à relever que le compte EU, le réducteur de pression ainsi que la révision du PGA (PaCom) sont entièrement amortis au 31 décembre 2022.

Lors de la séance du Conseil général du 2 décembre 2021, le plafond d'endettement a été fixé à CHF 2'500'000,00 pour la législature 2021-2026.

Le montant des prêts hypothécaires au 31 décembre 2022 se monte à CHF 1'405'000,00 contre CHF 841'750,00 au 31 décembre 2021. Cela représente un endettement de 4'636.95 par habitant.

Ces montants se répartissent de la manière suivante :

Compte	2022	2021	Différence
9220.3 Réfection de la route	450 000,00	470 000,00	-20 000,00
9220.8 Réseau d'eau et luminaires	208 000,00	216 000,00	-8 000,00
9220.9 Les Folosses	151 250,00	156 750,00	-5 500,00

	Liaison Middel-Trey	595 750,00	0,00	595 750,00
<b>Totaux</b>		<b>1 405 000,00</b>	<b>842 750,00</b>	<b>562 250,00</b>

Durant l'exercice écoulé, le montant des intérêts bancaires payés s'élève à CHF 8'079,31 contre CHF 7688,93 en 2021, soit une augmentation de CHF 390,38 au 31 décembre 2022.

Compte	Dicastère	2022	2021	Différence
43.322.1	43 Routes	3 535,62	5 009,38	-1 473,76
81.322	81 Service des eaux	4 543,69	2 679,55	1 864,14
<b>Totaux</b>		<b>8 079,31</b>	<b>7 688,93</b>	<b>390,38</b>

Concernant le fonds de péréquation, soit le « pot commun » alimenté par l'ensemble des communes vaudoises afin de réduire les disparités, la Municipalité relève les chiffres suivants au 31 décembre 2022 :

	Péréquation	2022	2021
22.352	Péréquation charges	148 188,00	145 748,00
22.452	Péréquation recettes	207 091,00	229 653,00
	<b>En faveur de la commune</b>	<b>58 903,00</b>	<b>83 905,00</b>

3

## Domaines et bâtiments

Montants les plus significatifs :

Compte	Dicastère	CHF
31.423	31 Terrain	22 588,30
	La commune loue ses terres agricoles	
31.423.1	31 Terrain	4 500,00
	La commune reçoit une indemnité annuelle pour l'antenne de télécommunication	
32.314	32 Forêts	6 658,00
	La facture des prestations de base du garde-forestier est prise en charge	
351.301	351 Bâtiment communal	7 498,70
	Entretiens intérieur et extérieure	
351.312	351 Bâtiment communal	22 687,50
351.314		
	Consommation électrique et huile de chauffage pour l'administration communale, la salle communale et les appartements	
351.314	351 Bâtiment communal	22 465,55
	Entre autres, entretien d'une cuisine, remise en état de sanitaires, révision de la citerne, réfection peinture d'un appartement, assainissement éclairage	

Les locations du bâtiment communal sont réparties comme suit :

	Compte	Dicastère	CHF
351.427.2	Location 4 pièces	351	16 800,00
351.427.3	Location studio	351	5 400,00
351.427.4	Location 3 pièces 1er	351	10 800,00
351.427.5	Location 3 pièces au 2ème	351	11 600,00
351.427.6	Location loft	351	11 400,00
	<b>Totaux</b>		<b>56 000,00</b>

Il est à relever que l'appartement de 3 pièces au 1<sup>er</sup> étage a subi un rafraîchissement après le départ de locataires et avant l'arrivée de la nouvelle, ce qui a pour effet de diminuer de CHF 400,00 le montant de la location annuelle.

La location de la salle communale à des privés a amené CHF 1800,00 de recettes contre CHF 750,00 en 2021. On peut donc remarquer une augmentation du nombre de locations payantes.

## 4 Travaux

La nouvelle dénomination du Plan général d'aménagement (PGA) devient le PaCom, soit le Plan d'affectation communal. Il se peut donc que les deux dénominations soient utilisées dans ce rapport.

Comme mentionné au chapitre 2 de ce rapport, le service de l'urbanisme (PGA) a été amorti de CHF 11'000,00 par un amortissement obligatoire et de CHF 55'232,05 par un amortissement supplémentaire. Il est également à relever dans ce dicastère, que les honoraires et frais d'études comprennent la finalisation de l'enquête publique du PaCom ainsi que le projet de la place de jeux.

Pour le dicastère des routes, l'essentiel des dépenses se résume comme suit :

	Compte	Dicastère	CHF
43.301	Traitement du personnel Salaire de l'employé communal en lien avec l'entretien du réseau routier	43 Routes	6 029,10
43.314.1	Entretien du réseau routier Entre autres réfection de la rue des Fontanelles et acompte pour remise en état du chemin allant en direction de la halte de Trey	43 Routes	17 714,00
43.316	Canalisation Divers curages et réparation du collecteur EC, Les Pâturiaux	43 Routes	21 777,40
43.331.3	Amortissement Route Amortissement obligatoire	43	52 000,00

Le dicastère des parcs, promenades, cimetières comprend entre autres les charges suivantes :

	Compte	Dicastère	CHF
44.301	Traitement du personnel Salaire de l'employé communal en lien avec l'entretien du cimetière	44 Parcs, promenades, cimetières	2 997,40

44.311	Achat matériel + outillage Petit matériel édilitaire	44	Parcs, promenades, cimetières	439,85
44.314.1	Entretiens parcs-cimetière Entretien habituel et création de l'espace vert à l'entrée du village (y.c. évacuation galets)	44	Parcs, promenades, cimetières	1 689,90

La Municipalité relève les points suivants dans la rubrique des ordures ménagères et décharge :

	Compte	Dicastère	CHF	
45.318.8	Frais de ramassage Participation aux frais des encombrants à la déchetterie de Châtonnaye (CHF 2'224,00) Participation aux frais de la déchetterie de Châtonnaye (CHF 12'480,05) En rétroactif depuis 2018 : participation aux frais de transports des sacs taxés par la Commune de Payerne, selon convention signée le 10 janvier 2006 (CHF 8'434.95) Evacuation des déchets verts (CHF 4'453.45) Sachets des poubelles à déjections canines (CHF 1776.40)	45	Ordures ménagères, décharge	29 368,85
45.352	Déchets carnés CHF 1'592,30 ont été facturés aux usagers (compte no 45.352 - RBT de privés)	45	Ordures ménagères, décharge	1 599,75

Concernant la STEP, les principales charges se déclinent de la manière suivante :

	Compte	Dicastère	CHF	
461.301	Traitement du personnel Salaire de l'exploitant de la STEP	461	STEP	4 816,00
461.313	Matériel d'exploitation Chlorure ferrique	461	STEP	8 267,04
461.314.1	Entretien de la STEP Assistance technique à l'exploitant, écriture interne pour la consommation d'eau potable	461	STEP	9 574,65
461.318.4	Transport des déchets Transport des boues d'épuration à Payerne	461	STEP	3 101,75
461.318.8	Déshydratation et incinération des boues Traitement des 240m3 de boues à la STEP de Payerne (déshydratation et élimination à la SAIDEF)	461	STEP	10 292,60
461.318.9	Etude STEP régionale Budget non utilisé pour cause de retard dans l'avancement des travaux de réalisation	461	STEP	0,00
461.319.1	Taxe Micropolluants L'Office fédéral de l'environnement encaisse une taxe de CHF 9,00/habitant jusqu'à ce que le traitement des micropolluants soit en fonction à la future STEP régionale	461	STEP	6 669,00
461.352	Frais de fonctionnement EMB Participation à l'organisation de la future STEP régionale à Lucens	461	STEP	1 460,55

Il est à préciser que la Commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte no 461.452) à hauteur de CHF 28'429,00 sur la base du nombre d'habitants raccordés à Middel et Torny-le-Petit (435 habitants sur un total de 728, soit 59,75%). De ce fait, les habitants raccordés de notre Commune ont payé CHF 18'886,10 de taxe d'exploitation d'épuration (compte no 461.434.2). CHF 9'000,00 de taxes d'introduction (compte no 461.434.1) ont été perçues pour les unités locatives reliées en 2022.

Il est encore à relever que CHF 6'500,00 ont été prélevés dans le compte no 461.481 (Prélèvement au fonds affecté). Cette réserve se monte désormais au 31 décembre 2022 à CHF 53'500,00.

Les charges suivantes liées aux égouts sont relevées :

	Compte	Dicastère		CHF
462.314.1	Entretien égouts	462	Egouts	8 233,70
	Dépannage, vidange et remplacement de la pompe de la STAP à la Rte de Payerne 21			
462.331	Amortissement	462	Egouts	16'000,00
	Amortissement obligatoire			

Le compte 47 « Cours d'eau et digues » fait apparaître une facture relative au pompage dans la Broye par un usager à qui ce montant est refacturé. D'autre part, les frais suivants peuvent être relevés :

	Compte	Dicastère		CHF
47.314.7	Entretien cours d'eau et dépotoirs	47	Cours d'eau et digues	4 500,00
	Curage du dépotoir en-dessus de la gravière à Granges-sous-Trey			
47.314.8	Dessableur	47	Cours d'eau et digues	2 241,40
	Vidange du dessableur qui se situe à côté du Collège de Granges-sous-Trey			

La Commune a perçu une subvention de CHF 2'700,00 pour le curage du dépotoir de la gravière à Granges-sous-Trey. La Commune de Valbroye a également participé à ces frais à hauteur de CHF 900,00.

## 5 Instruction publique et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 141'220,33 contre CHF 138'785,00 en 2021 (comptes 50 à 57). Sous la rubrique Administration des écoles, relevons que l'ASIPE nous a versé le montant de CHF 3'460,00 (compte no 50.452) concernant les jetons de présences de nos délégués dans ses différents conseils.

Les frais de culte s'élèvent à CHF 3'640.25 (chapitre 58) alors que CHF 4'000,00 avaient été inscrits au budget.

## 6 Police

La Commune a honoré une facture de CHF 23'259,00 en faveur des corps de police, dans le cadre de la Réforme policière (compte no 61.351). Ce montant est établi sur la base de la péréquation intercommunale.

Pour le Contrôle des habitants, les charges sont les suivantes :

	Compte	Dicastère	CHF
62.301	Traitement du personnel	62 Contrôle des habitants	10 611,00
	Salaire de la Préposée au Contrôle des habitants		
62.309	SPOP		1 526,55
	Etablissement de papiers officiels (cartes d'identités, permis, ...) effectué par le service de la population à Lausanne		

Relevons que des émoluments pour un montant de CHF 2'455,00 ont été encaissés par la Préposée au Contrôle des habitants.

Pour le chapitre du Service des inhumations (compte no 64.314.5), une facture unique a été payée à une entreprise de Pompes Funèbres pour les frais d'inhumation d'un habitant. En effet, le Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbre (RDSPF) qui est édicté par le Service de la Santé publique du Canton de Vaud, prévoit que les frais d'inhumation sont à la charge de la Commune du lieu du dernier domicile fiscal et que les autres frais liés aux services des pompes funèbres sont à la charge du Canton. De ce fait, la Commune a participé à hauteur de CHF 1'192,55 et le Canton pour CHF 1'915,55 (compte no 64.436). Il s'agit évidemment d'une situation spéciale et exceptionnelle car la famille ne pouvait pas faire face à cette dépense.

Concernant la Défense incendie, une seule facture a également été honorée : il s'agit de la participation de notre Commune versée au SDIS Broye-Vully (compte no 65.352.1) qui se monte à CHF 12'305,65.

Enfin, notre Commune a participé à hauteur de CHF 5'585,40 aux frais d'exploitation à l'Organisation régionale de la protection civile (compte no 66.352).

## 7 Sécurité sociale

Le montant de la participation à la Facture sociale (compte no 72.351) se monte à CHF 114'512,00, soit une diminution de CHF 37'647,00 par rapport à 2021. Rappelons qu'en 2021, le montant de cette participation était lié en partie aux montants élevés perçus par la Commune en termes de droits de mutations (compte no 21.404) et de gains immobiliers (compte no 21.441).

L'ARAJ/FAJE est toujours aussi coûteuse et en augmentation : CHF 32'137,20 (compte no 72.352). Concernant l'ARAS, une baisse drastique est à relever. En effet, le Canton reprend en totalité le financement des agences d'assurances sociales dès 2022. Ces dernières étaient auparavant assumées intégralement par les communes. Le coût n'est maintenant plus que de CHF 0.70 par habitants et se montera à CHF 0.50 par habitant dès 2023.

## 8 Services industriels

En 2022, la Commune a acheté de l'eau à la Commune de Torrey pour un montant de CHF 51'692,30, y compris la location du compteur et la TVA (compte no 81.312). La vente d'eau a rapporté CHF 71'044.50 (compte no 81.435), alors que la location des compteurs se monte à CHF 4'675,25 (compte no 81.427).

La vente d'eau est plus élevée que l'achat car un rattrapage a été effectué dans les comptes d'exploitation de la STEP. En effet, aucune imputation interne ni facturation de la consommation d'eau dans le nettoyage de la STEP n'avaient été comptabilisées depuis 2019. De plus le prix du mètre cube d'eau a subi une augmentation et est désormais facturé à CHF 2,50.

Les charges liées aux services industriels peuvent se décliner, en partie, de la manière suivante :

	Compte	Dicastère	CHF
81.311.1	Achat matériel et outillage Compteur d'eau mobile	8 Service des eaux	2 575,55
81.314	Entretien du réseau Entre autres, réparation du collecteur EC aux Pâturiaux, réparation de la conduite près de la halte de Trey, recherche du collecteur EC aux Marais	8 Service des eaux	6 501,00
81.331.1	Amortissement du réducteur de pression Amortissement obligatoire	8 Service des eaux	2 625,95
81.331.3	Amortissement les Folosses Amortissement obligatoire	8 Service des eaux	10 000,00
81.332	Amortissement supplémentaire Amortissement obligatoire	8 Service des eaux	67 000,00

Le montant de CHF 10'000,00 budgété dans le compte no 81.318.1 correspond à la mise en place du système d'auto-contrôle du réseau d'eau potable. Ce principe est en cours d'élaboration avec le service technique de la Commune de Payerne.

## VII. Bilan

Le bilan est une photographie de la Commune au 31 décembre 2022. L'excédent de revenus dans les comptes 2022, soit CHF 27'734,78 a été comptabilisé en augmentation du capital. Les disponibilités de la Commune sont excellentes, elles se montent à CHF 1'403'770,97 et sont réparties entre la caisse, le compte postal ainsi que les comptes de la Banque cantonale vaudoise, soit le compte courant et le compte de placement. Notons également que les fonds de réserves, en incluant les recettes affectées sont à hauteur de CHF 756'500,70. Ces fonds servent à effectuer des amortissements dans les années à venir.

## VIII. Conclusion

En résumé, grâce à une augmentation de CHF 78'531,10 d'impôts encaissés de tout genre et un décompte de CHF 34'863,00 de péréquation sur l'année précédente en notre faveur, la Municipalité a pu procéder à des amortissements supplémentaires de l'ordre de CHF 134'225,95 et dégager un excédent de revenus de CHF 27'734,78.

Par ce rapport de gestion, la Municipalité s'est efforcée de présenter les comptes 2022 de manière claire et transparente afin que chacune et chacun puissent être informés le plus précisément possible. Une bonne compréhension de la gestion communale nous semble primordiale.

Nous tenons à féliciter Madame Valérie Bavaud, Boursière, pour l'exactitude de son travail ainsi que l'ensemble du personnel administratif, d'entretien et de l'édilité, sans oublier toutes les personnes qui œuvrent pour le bon fonctionnement de notre Commune.

Tout en vous souhaitant beaucoup de plaisir dans la lecture de ce rapport, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La Vice-Syndique :  
Stéphanie Jan



La Secrétaire :  
Odile Angéloz

